



Direction Générale des Services

Secrétariat Général

EXTRAIT N° 17/2023

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté - Egalité - Fraternité

COLLECTIVITE TERRITORIALE DE LA MARTINIQUE

VILLE DU SAINT-ESPRIT

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

972-219722238-20230404-17-2023-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 27/04/2023

EXTRAIT DES PROCÈS-VERBAUX
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation et de publication : 28 Mars 2023

Séance du 04 Avril 2023

Présidence de M. Fred Michel TIRAULT, Maire
Mme Patricia BRIAND-BOCLE, Secrétaire de séance.

L'An Deux Mille Vingt-trois, le mardi 04 Avril à 18 heures 30, les membres du Conseil Municipal de la Ville du SAINT-ESPRIT régulièrement convoqués, se sont réunis à la mairie, lieu habituel de leur séance, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

**LANCEMENT D'UNE OPERATION PROGRAMMEE D'AMELIORATION DE L'HABITAT DE
RENOUVELLEMENT URBAIN (OPAH-RU)**

Étaient présents : M. Fred Michel TIRAULT, Maire et Président - M. Erick PIGNOL - Mme Sylvia ELISMAR-JEAN-BAPTISTE-SIMONNE (arrivée à 19h17) - M. Eddy LOUIS-ALEXANDRE dit PETIT-FRERE - Mme Patricia BOCLÉ-BRIAND - M. Athanase MONDÉSIR - M. Jocelyn ALCINDOR - Mme Cynthia JACOB - (Adjoints) - M. Alexandre GERALD - M. Christian MARTIAL - Mme Huguette DELEM - Mme Maryse GOUJON - M. Thierry DORVAN - Mme Ketty MARIE-LUCE - Mme Judith DIALLO - Mme Sabrina TOUYA-PILON - M. Steve ALLONGOUT (départ à 20h10) - M. Olivier BERISSON (Conseillers Municipaux).

Étaient absents (es) excusés (es) :

Procurations :

- M. Boris VIGILANT à Mme Huguette DELEM
- M. Guybert FIRMIN à Mme Cynthia JACOB
- M. Steve ALLONGOUT à Mme Sylvia ELISMAR-JEAN-BAPTISTE-SIMONNE (à partir de 20h10)
- Mme Marie-Annick APOCALE à Mme Patricia BOCLE-BRIAND
- Mme Peggy FAGOUR à Mme Sabrina TOUYA-PILON
- Mme Geneviève SUZANNE à M. Jocelyn ALCINDOR
- Mme Annie GROS-DUBOIS à M. Olivier BERISSON

Étaient absents (es) :

- Mme Lindsay SAINT-PIERRE
- Mme Stéphanie PARTY
- Mme Maryse PLANTIN
- Mme Renée BERNADINE
- M. Mickaël LAURENT

Secrétaire de séance :

L'appel terminé et le quorum atteint, le Président prie le Conseil de désigner un secrétaire de séance. Mme Patricia BRIAND-BOCLE est désignée pour remplir ces fonctions qu'elle déclare accepter.

Le Maire expose,

La Ville du Saint-Esprit met en œuvre depuis quelques années des actions concourant à la redynamisation de son centre-bourg. La reconquête des logements vacants couplée à une politique de valorisation du patrimoine bâti et de mise en valeur du cœur historique est une orientation majeure de la municipalité.

L'objectif est de mettre en synergie toutes les procédures pouvant aboutir à la requalification globale du bourg. Saint-Esprit est une des communes de l'île à avoir gardé des traces importantes de son passé et des traditions populaires. Elle possède un patrimoine architectural et culturel important, à l'image des habitations créoles, encore très présentes, qui pourraient être à la base du développement d'un tourisme culturel.

L'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) menée de 1999 à 2003 a permis de réaliser un certain nombre de réhabilitations de qualité qui sont devenues au-delà des limites communales des exemples de restauration d'immeubles anciens en bois, représentatifs de l'architecture créole traditionnelle.

Il convient aujourd'hui de redonner une cohérence et un cachet au bourg en traitant de nouveau le patrimoine bâti et les dents creuses. L'OPAH de Renouveau Urbain constitue une réponse adaptée pour restaurer et préserver ce patrimoine, qui donne toute sa grandeur au centre-bourg du SAINT-ESPRIT. 4 volets, déclinés ci-après, ont été retenus pour la mise en œuvre de l'OPAH-RU.

Volet patrimonial

Enjeux : Préserver le style architectural traditionnel et les bâtiments à caractères patrimoniaux du centre-bourg du Saint-Esprit, dans un objectif de conservation des techniques passées de construction et de valorisation touristique à l'échelle du territoire communal.

Objectifs :

- ❖ Modernisation du bâti dans le respect des éléments architecturaux à préserver et conserver
- ❖ Lutter contre la vacance et promouvoir la remise sur le marché
- ❖ Préserver les logements à caractère patrimonial fort
- ❖ Amélioration de l'habitat pour offrir un cadre de vie plus agréable à la population du centre-bourg

Volet esthétique urbaine

Enjeux : Donner un renouveau au centre-bourg par des travaux de réhabilitation légers

Objectifs :

- ❖ Promouvoir le ravalement de façade pour modernisation des façades du centre-bourg
- ❖ Sortir le centre historique de la dégradation et le transformer en un lieu convivial
- ❖ Rénovation des façades et devantures commerciales

Volet accessibilité

Enjeux : Permettre à une population vieillissante d'avoir des conditions de vie satisfaisante

Objectifs :

- ❖ Inciter à la réalisation de travaux pour adapter le logement à l'âge et à la santé des ménages occupants
- ❖ Favoriser les travaux permettant le maintien à domicile des personnes âgées ou handicapées
- ❖ Généraliser une offre de logements adaptés à toutes les générations

Volet commerces

Enjeux : Permettre le maintien et le développement du tissu économique local
Proposer un développement associant le résidentiel et le développement économique

Objectifs :

- ❖ Rénovation de certains commerces
- ❖ Attractivité pour certains investisseurs en vue de l'ouverture de nouveaux commerces
- ❖ Installation de nouveaux habitants induisant le développement du commerce de proximité
- ❖ Mise en place d'une veille foncière
- ❖ Redynamisation économique du centre ancien
- ❖ Agir sur le patrimoine privé des commerçants et artisans du centre-ville
- ❖ Offrir la possibilité de traiter la vacance des étages au-dessus des commerces

L'étape suivante pour la mise en œuvre de l'OPAH est la réalisation d'une étude pré-opérationnelle afin de repérer plus concrètement les différentes poches de traitement. Cette étude a été évaluée à 120 000 euros hors taxes.

A la suite d'une réunion technique du 6 mars dernier avec les partenaires opérationnels de l'Etat et de l'Espace Sud pour cadrer la démarche d'OPAH-RU, le périmètre a été précisé et le plan de financement prévisionnel arrêté comme suit :

PLAN DE FINANCEMENT		
ANAH (Etat)	60 000	50%
Banque des Territoires	15 000	12.5%
Ville	6 000	5%
CTM	24 000	20%
CAF	15 000	12.5%
Total	120 000	

**APRES EN AVOIR DELIBERE
LE CONSEIL MUNICIPAL A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS ET REPRESENTES
ET DEUX ABSTENTIONS (Olivier BERISSON et Annie GROS-DUBOIS)**

1. **APPROUVE** le lancement de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat de Renouvellement Urbain au centre-bourg (OPAH-RU).
2. **APPROUVE** le plan de financement prévisionnel relatif à l'étude pré-opérationnelle de l'OPAH-RU.
3. **AUTORISE** le Maire à signer tous les documents utiles et pièces afférentes à ce dossier et à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, le Maire lève la séance à 20h50. Fait et clos les jour, mois et an que dessus et les membres présents ont signé.

Pour extrait certifié conforme.

Fait au Saint-Esprit, le **04 Avril 2023**



Le Maire,

Fred Michel **TIRAULT**

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire du présent acte, informe que le présent extrait des délibérations du Conseil Municipal peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Martinique dans un délai de deux mois à compter de sa publication. La juridiction administrative compétente peut aussi être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

Transmis en sous-préfecture du MARTIN, le **07 AVR. 2023**



Le Maire,

Fred Michel **TIRAULT**

